Cfdt: SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

# Revendications CFDT SESF
# Conditions de déplacement

Cfdt: CADRES

La **CFDT** rappelle que pour l'activité des experts, leader technique de SESF sont amené à se déplacer à l'étranger plus ou moins longtemps.

Ces déplacements ont des impacts sur la vie privée des salariés de SESF, qui doivent parfois partir pour de longue période.

La **CFDT** rappelle que la loi Française s'applique à tous les salariés ayant un contrat en France, même s'il travaille à l'étranger soit :

- 11h de repos consécutif entre 2 jours de travail.
- 24h consecutives de repos par semaine.

La **CFDT** fait remarquer que les conditions de déplacement et d'hébergement à l'étranger / sur site n'est pas toujours de bonne qualité (lieu isolé / hébergement sommaire en base vie).

La **CFDT** comprend le fait qu'un salarié ne doit pas travailler + de 6 jours sur 7 quand cela est possible, mais s'interroge sur les moyens qui vont être pris par =SE= afin de pouvoir finir / démarrer les projets dans les temps et de ne pas mettre trop de pression sur les salariés et d'éviter qu'ils se mettent en danger.

La **CFDT** informe que les experts sont soumis aux règles des sites client et aux lois du pays (par exemple jour non travaillé le vendredi).

La **CFDT** porte l'attention de la direction, que nos clients à l'étranger ne sont pas au fait de la loi française et qu'ils ne comprennent pas pourquoi, les salariés de SESF ne peuvent plus travailler 7/7 dans le cas d'une mise en service.

La **CFDT** informe la direction que si le temps de trajet devient plus important que le temps de trajet normal (domicile / Agence), ce temps devient du temps de travail.

Ne pas jeter sur la voie publique.

# La CFDT demande à la direction :

## *Prime :*

- Que la prime soit la même quelque soit le nombre de jour travaillé sur site (voir tableau joint)
- Transport ->prime jour non travaillé

## *Récupération :*

- Dimanche ou jour férié :
  - Travaillé 2 jours de récupération + prime sur site
  - Jour Non Travaillé 1 jour de récupération + prime jour non travaillé.
- Samedi :
  - Travaillé 1,25 jours de récupération + prime sur site
  - Non travaillé 1 jour de récupération + prime jour non travaillé.
- Day Off autre que Samedi / Dimanche :
  - Prime jour non travaillé

### *Prise de Récupération*

La CFDT demande que =SE= permette aux experts, leader techniques et RTP de prendre leur récupération dès le retour de mission.

### *Frais de déplacement*

La CFDT demande que l'hébergement et les frais de repas soient pris en charge par =SE= les jours non travaillés (Day off).

**La CFDT reste pleinement mobilisée pour garantir à chaque salarié des conditions de déplacement dignes, sécurisées et équitables. Parce que se déplacer pour le travail ne doit jamais être une source de stress, de fatigue excessive ou d'injustice, nous exigeons des engagements concrets**

Ne pas jeter sur la voie publique.

## *Tableau des primes*

| Destination | Jour non travaillé | Activité sur site |
|---|---|---|
| Algérie Base vie | 120 € | 282 € |
| Algérie Hôtel | 120 € | 249 € |
| Angola | 120 € | 194 € |
| Angola Base vie | 120 € | 227 € |
| Canada | 120 € | 161 € |
| Corée du Sud | 120 € | 139 € |
| Cote d'Ivoire | 120 € | 249 € |
| Europe | 120 € | 139 € |
| Japon | 120 € | 161 € |
| Martinique | 120 € | 161 € |
| ME | 120 € | 161 € |
| ME base vie | 120 € | 194 € |
| Nigeria | 120 € | 249 € |
| Nigéria base vie | 120 € | 282 € |
| Qatar | 120 € | 161 € |
| Qatar base vie | 120 € | 194 € |
| Tunisie / Maroc | 120 € | 161 € |
| Tunisie / Maroc Off-Shore | 120 € | 194 € |
| USA | 120 € | 161 € |
| Yémen | 120 € | 249 € |
| Yémen base vie | 120 € | 282 € |

Ne pas jeter sur la voie publique.